

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Arrêté du 26 janvier 2009 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2009
au concours pour le recrutement d'officiers de port adjoints (lieutenants de port)**

NOR : *DEVL0901544A*

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, en date du 26 janvier 2009, le nombre de places offertes au titre de l'année 2009 au concours pour le recrutement d'officiers de port adjoints (lieutenants de port) est fixé à 27.